

NOTE SUR L'EMIGRATION FAMILIALE DANS LA SUBDIVISION CENTRALE DE OUAHIGOUYA  
(YATENGA) - 1970-1973.

J.Y. MARCHAL

Au début de l'année 1974, le commandant de cercle de Ouahigouya (1), après avoir constaté, au cours de l'année précédente les départs massifs de population de sa circonscription (2) a décidé de procéder à une mise à jour du recensement de la subdivision centrale (3), réalisé en 1970, afin de dégrever des rôles de l'impôt les personnes émigrées.

En janvier et février, les agents recenseurs ont parcouru la subdivision et les cahiers de recensement de chacun des 198 villages administratifs que comporte la circonscription ont été contrôlés. Ordre avait été donné de demander l'année de départ et le lieu de destination de chaque personne déclarée absente du village.

A la fin de ce contrôle, nous avons pu avoir accès aux cahiers de recensement. Intéressé par les mouvements migratoires liés en grande partie à la sécheresse qui sévit dans le Yatenga depuis 1966 et dont les effets se sont surtout révélés depuis 1970, nous avons dépouillé les recensements villageois, comptabilisé les départs et ventilé les émigrants par lieu de destination, pour la période allant du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1973 (4).

- 282 personnes ont quitté leur village pour se rendre dans d'autres localités internes au pays mossi (dont 77 à l'intérieur de la subdivision);

- 944 personnes se sont rendues en Côte d'Ivoire, 62 au Mali et au Ghana ; soit 1 007 personnes parties à l'étranger;

- 2 232 personnes ont émigré à destination des cercles situés dans l'Ouest de la Haute-Volta et 3 dans le cercle de Djibo;

- 448 sont parties vers une destination inconnue (signalée dans les cahiers, par le sigle p.s.a. : "parti sans laisser d'adresse").

Au total : 3 972 personnes ont quitté la subdivision de Ouahigouya ces quatre dernières années. Cet effectif représente 3,2 % de la population résidente (123 400 habitants ; commune de Ouahigouya non comprise), soit un taux annuel de départ de 0,8 %.

Ce taux équivaut à peu près à la moitié du taux d'accroissement annuel de la population (1,8 %).

22 Mars 1976

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

8060 Geogr.

Ces données brutes méritent d'être commentées.

I - Les types d'émigrants - Critiques des données.

Les informations recueillies dans les cahiers de recensement révèlent plusieurs types d'émigrants.

- des individus isolés,
- des petits groupes de deux à trois hommes, généralement apparentés (frères, cousins, oncles et neveux),
- des familles : elles peuvent être réduites à des couples ou bien comprendre des couples avec enfants, des couples avec enfants auxquels se sont joints un ou deux parents et des familles importantes pouvant atteindre jusqu'à vingt et trente personnes (5).

Tableau 1 - RECENSEMENT DES EMIGRES  
(Fréquence des cas rencontrés)

---:---

Nbre de personnes par départ	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11-15	+ 15	Total effectif
Interne Pays mossi	6	2	3	3	3	5	2	1	1	1	2	7	282
Côte d'Ivoire	158	33	25	35	23	9	7	8	3	5	4	3	944
Mali	3	-	1	-	-	1	2	1	2	1	1	-	62
P. S. A.	-	3	10	11	2	5	3	3	-	4	10	13	448
Ouest Haute-Volta	32	25	31	27	40	31	22	23	15	19	44	21	2 232
Nbre de personnes concernées	199	126	210	304	340	306	252	288	189	300	1 454		3 968

N.B. : Ligne horizontale : par lieu de destination, le nombre de cas recensés.

Exemple : destination Côte d'Ivoire - 23 cas recensés de groupes de cinq personnes -

Pour mémoire : 1 famille composée de trois personnes, partie à Djibo.

1 homme parti au Ghana.

Devant une telle différenciation de cas, il a été nécessaire de procéder à un classement permettant un traitement plus approfondi de l'information. Les individus isolés : 3 sont partis au Mali, 6 ont quitté leur village pour d'autres localités du pays mossi, 32 sont partis dans l'Ouest de la Haute-Volta et 158 en Côte d'Ivoire. Ce sont presque exclusivement des hommes. Nous n'avons rencontré que 3 femmes dans le second des cas et 10 dans le troisième. Remarquons immédiatement que le nombre de migrants en Côte d'Ivoire est faible.

Les petits groupes d'hommes : ils apparaissent essentiellement dans la catégorie des émigrants partis en Côte d'Ivoire : 33 cas concernant deux hommes de la même famille et 25 en concernant trois.

Deux cas de deux hommes ont été rencontrés dans la catégorie "migration interne au pays mossi" et 3 dans la catégorie "parti sans laisser d'adresse" (p.s.a.).

Les familles : les couples concernent exclusivement les émigrants partis dans l'Ouest de la Haute-Volta (25 cas recensés). Les couples avec un ou deux enfants intéressent surtout la même catégorie (54 cas), la catégorie p.s.a. (18 cas) et enfin les migrants internes au pays mossi (3 cas) ainsi qu'une (famille partie au Mali).

Les familles de quatre personnes, composées d'un couple, un enfant et un parent isolé sont relativement nombreuses parmi le lot de personnes émigrées en Côte d'Ivoire (35 cas) et presque insignifiantes dans les autres catégories : 4 cas pour l'Ouest de la Haute-Volta, 3 cas "p.s.a." et 3 cas "internes pays mossi".

Au-delà de quatre personnes, la structure familiale devient complexe, à mesure que le nombre de personnes par famille s'accroît (cf. Tabl. 1).

G. ANCEY, analysant la structure familiale mossi (6), met en parallèle la structure de parenté réelle par rapport au chef de Zaka et la structure fonctionnelle établie par rapport aux groupes élémentaires de production et de consommation à l'intérieur de la Zaka.

Il décompose la Zaka en quatre groupes fonctionnels :

G1 : Chef de Zaka, épouses et enfants célibataires,

G2 : enfants mariés, du chef de Zaka, leurs épouses et leurs enfants célibataires,

G3 : frères mariés du chef de Zaka, leurs épouses et leurs enfants célibataires,

G4 : Frères cadets célibataires, soeurs ou ascendants recueillis dans la Zaka, épouses d'enfants de frères.

Dans le Yatenga, il apparaît que les groupes G1-G2 et G3 sont relativement autonomes, à l'intérieur de la Zaka. Ils correspondent à des cellules de production et de consommation, autrement dit à des exploitations agricoles indépendantes. Ils peuvent vivre dans la "concession" du chef de Zaka ou bien posséder leur "concession" propre. Les cahiers de recensement reflèteraient donc la structure de parenté traditionnelle et non la structure fonctionnelle dans le cas de familles importantes.

Le classement que nous venons de présenter amène certaines critiques notamment en ce qui concerne les individus isolés et les petits groupes d'émigrants.

A ces deux catégories, correspondent, nous l'avons vu, des migrations vers la Côte d'Ivoire. Pour toutes les autres catégories, qui concernent des familles, nous avons à faire à des migrations rurales vers l'Ouest de la Haute-Volta, auxquelles il faut ajouter des migrations vers la Côte d'Ivoire, d'autres dont on ignore la destination, et enfin quelques mouvements internes au pays mossi (7).

Dans la suite de notre dépouillement, nous nous sommes intéressés uniquement aux familles d'émigrants, pour les raisons suivantes :

Le nombre d'émigrants isolés, partis pour la Côte d'Ivoire et l'Ouest de la Haute-Volta est trop faible (199 individus recensés), compte tenu de l'ampleur du phénomène migratoire dans la région, depuis une trentaine d'années, pour être considéré comme valable. Nous n'avons donc pas tenu compte de cette information, car les migrations individuelles ne peuvent être appréhendées par les recensements administratifs. Les familles concernées par ces migrants (et elles le sont toutes...) ne les déclarent pas "puisque'ils vont revenir", "qu'ils font partie de la famille" et que cette dernière continue à régler leur impôt de capitation. Les déclarations d'absents de ce type ne se font généralement qu'à partir du moment où l'intéressé n'a pas donné signe de vie depuis bon nombre d'années ou que ce dernier ait décidé, en quittant le village, de rompre avec sa famille. Dans les deux cas, il est considéré comme un "mauvais fils"(8).

Nous n'avons pas tenu compte, et pour les mêmes raisons, des déclarations concernant deux ou trois hommes absents par famille. A l'évidence, ces

informations ne reflètent pas la réalité : (38 cas recensés de deux hommes absents par famille et 25 cas de trois).

Au total, nous aurions 350 hommes absents, soit 0,28 % de la population résidente. Pour mémoire, rappelons que l'effectif des hommes migrants en Côte d'Ivoire était estimé entre 6 et 15 % de la population recensée, à la suite d'enquêtes effectuées en 1960-65. L'enquête démographique réalisée en 1973 par l'ORSTOM donne en première estimation pour le Yatenga : 60 % d'hommes absents partis en Côte d'Ivoire entre 15 et 34 ans (9).

La sous-estimation semble moins affecter les déclarations concernant les groupes familiaux, même si ces derniers sont de petite taille.

Parmi les familles émigrantes nous avons rencontré :

- soit des familles réduites au couple, accompagné d'enfants et parfois d'un neveu ou frère du chef de "ménage".

L'absence de ces segments familiaux est généralement déclarée par le chef de famille pour ne pas avoir à régler l'impôt de quatre à six personnes qui ne vivent plus auprès de lui. Souvent, par ailleurs, des demandes sont adressées par les émigrants à l'administration, pour ne plus avoir à payer l'impôt dans leur circonscription d'origine, mais dans les nouvelles circonscriptions où ils ont élu domicile (avis de mutation).

- soit des familles entières dont l'absence est déclarée par les chefs de village ou les personnes qui habitaient à proximité de leur zaksé.

36 segments familiaux se sont séparés de leur famille pour partir en Côte d'Ivoire ; 88 autres à destination de l'Ouest de la Haute-Volta, 24 sans destination connue et 9 vers d'autres circonscriptions du pays mossi.

Au total, 157 familles restreintes ont émigré de janvier 1970 à décembre 1973.

61 sont parties en Côte d'Ivoire,

210 dans l'Ouest de la Haute-Volta,

37 sans destination connue

19 vers d'autres cercles et subdivisions du pays mossi, et

8 au Mali.

Au total, 335 familles entières ont émigré (1970-1973).

Dans les analyses qui vont suivre, nous avons confondu segments familiaux et familles entières, faute de pouvoir estimer, sans enquête précises, dans le cas des grandes familles, le nombre de cellules autonomes supposées être regroupées artificiellement sous le nom d'un chef de famille qui n'est que le responsable du paiement de l'impôt.

Remarquons, cependant, que le fait de quitter ensemble le village suppose qu'une certaine cohésion existe entre les cellules des grandes familles émigrées.

Il paraît vraisemblable, également qu'une fois établi dans une nouvelle région, chaque groupe familial, même s'il est important, ne représente qu'une seule exploitation, au moins pendant quelque temps.

Ces remarques nous ont amené à ne pas faire de distinction entre les deux types familiaux rencontrés. Aussi, retiendrons-nous le chiffre global de 492 familles émigrées au cours des quatre dernières années :

- 8 familles (59 personnes) émigrées au Mali,
- 28 familles (272 personnes) émigrées à l'intérieur du pays mossi,
- 61 familles (442 personnes) émigrées sans destination connue,
- 97 familles (615 personnes) émigrées en Côte d'Ivoire et
- 298 familles (2 200 personnes) émigrées dans l'Ouest voltaïque.

Remarquons l'importance de l'émigration familiale vers la Côte d'Ivoire et l'Ouest du territoire national.

## II - Les flux migratoires.

Une ventilation plus précise peut être donnée pour l'émigration vers les circonscriptions de l'Ouest et l'émigration interne au pays mossi.

Ont émigré vers :

la subdivision de Solenzo :	215 familles	-	1 664 personnes
le cercle de Bobo-Dioulasso :	44 familles	-	254 personnes
la subdivision de Nouna :	19 familles	-	132 personnes
le cercle de Dédougou :	11 familles	-	90 personnes
le cercle de Tougan :	9 familles	-	60 personnes.

Cette ventilation nous permet de remarquer que Tougan, qui accueillait de nombreux immigrants originaires du cercle de Ouahigouya, jusqu'en 1960,

n'est plus considéré comme étant un pôle attractif (saturation des zones d'accueil - principalement des bas-fonds, et série de mauvaises années agricoles, comme au Yatenga).

Les mouvements internes au pays mossi intéressent :

1°/ - Mouvements à l'intérieur du cercle de Ouahigouya :

internes à la subdivision centrale :	8 familles - 77 pers.
subdivision de Kumbri :	5 familles - 73 "
subdivision de Thiou :	2 familles - 18 "
Total	15 familles - 168 "

Remarquons les gros effectifs familiaux - Ces déplacements ont sûrement des motivations d'ordre familial et s'appliquent à de courtes distances. Ils n'ont rien d'exceptionnels.

2°/ - Mouvements intéressant les cercles voisins :

cercle de Gourcy :	8 familles - 57 pers.
cercle de Koudougou :	4 familles - 24 "
cercle de Yako :	1 famille - 23 "
cercle de Ouagadougou :	5 familles - 8 "
cercle de Barsalogo :	1 famille - 3 "

Au cours des quatre années durant lesquelles l'émigration a été observée, les effectifs ont varié :

Tableau 2 : FLUX ANNUELS

Destinations	1970		1971		1972		1973		Total	
Internes Pays mossi	9 F.	124 p.	2 F.	17 p.	6 F.	30 p.	11 F.	101 p.	28 F.	272 p.
Mali	3 F.	27 p.	3 F.	24 p.	-	-	2 F.	8 p.	8 F.	59 p.
Côte d'Ivoire	27 F.	175 p.	19 F.	122 p.	20 F.	117 p.	31 F.	231 p.	97 F.	645 p.
p.s.a.	2 F.	4 p.	9 F.	30 p.	47 F.	385 p.	3 F.	23 p.	61 F.	442 p.
Solenzo	11 F.	75 p.	17 F.	97 p.	79 F.	656 p.	108 F.	836 p.	215 F.	1 664 p.
Nouna	1 F.	23 p.	3 F.	32 p.	5 F.	13 p.	10 F.	64 p.	19 F.	132 p.
Bobo-Dioulasso	4 F.	23 p.	5 F.	41 p.	11 F.	59 p.	24 F.	131 p.	44 F.	254 p.
Dédougou	1 F.	9 p.	-	-	2 F.	13 p.	8 F.	68 p.	11 F.	90 p.
Tougan	-	-	1 F.	16 p.	4 F.	18 p.	4 F.	26 p.	9 F.	60 p.
Total-Ouest	17 F.	130 p.	26 F.	186 p.	101 F.	759 p.	154 F.	1 125 p.	298 F.	2 200 p.
TOTAUX	58 F.	460 p.	59 F.	379 p.	174 F.	1 291 p.	201 F.	1 488 p.	492 F.	3 618 p.

Outre l'accroissement des effectifs à destination de la Côte d'Ivoire et de l'Ouest de la Haute-Volta (sauf Tougan), par rapport au peu d'évolution des autres effectifs (pays mossi), on s'aperçoit que l'année 1973 a été marquée par un véritable exode à destination des aires d'immigration agricole.

Le taux d'émigration vers l'Ouest a atteint cette année là 0,9 de la population résidente. Abstraction faite des mouvements internes, le taux a atteint, la même année, 1,12 % pour l'ensemble des mouvements migratoires ; ce qui revient à dire que l'accroissement annuel de la population tend à être annulé par l'émigration.

### III - Les lieux d'origines des émigrants.

Presque tous les villages sont affectés par l'émigration d'une partie des familles recensées : 54 villages par les départs vers la Côte d'Ivoire et 97 par les départs vers l'Ouest du territoire national.

Aucune considération de fortes densités locales ou de taux d'occupation du sol particulièrement élevé ne permet, dans le détail, de différencier des petites zones particulièrement affectées par l'émigration (cf. carte), si ce n'est autour de Namssiguia, Sissamba, Bassénééré et entre Oula et Nongossom. Toutefois les différences que l'on peut observer entre les taux migratoires de ces petites zones et ceux des autres villages sont très faibles.

Migrations vers l'Ouest voltaïque.

61 villages (31 % de l'ensemble des villages) sont touchés par des taux migratoires inférieurs à 5 % des familles présentes en 1970,

27 villages (13 %) par des taux situés entre 6 et 10 %,

9 villages (4,5 %) par des taux supérieurs à 10 % ; ce sont des petits villages administratifs.

Migrations vers la Côte d'Ivoire. :

28 villages (14 %) sont affectés par des taux inférieurs à 3 % des familles présentes en 1970,

17 villages (8,6 %) par des taux situés entre 3 et 5 %,

9 villages (4,5 %) par des taux supérieurs à 5 %.

Malgré les imperfections que recèlent les recensements administratifs, dès lors que l'on tente de les exploiter à des fins autres que la simple comptabilité des résidents, la présente note permet d'apprécier l'importance de l'émigration familiale dans une circonscription du pays mossi.

S'il est vrai que le Yatonga est bien connu comme étant une aire de départs des migrations, il est toutefois surprenant de constater que d'une part, les taux d'émigration familiale à eux seuls (sans compter les mouvements individuels) (10) tendent à équilibrer l'accroissement de la population et que d'autre part les familles partant en Côte d'Ivoire représentent 30 % de l'effectif considéré.

Quand on songe que ces émigrations peuvent être définitives et que leurs caractères tendent à s'apparenter à ceux des migrations rurales à l'intérieur du territoire national, il faut conclure que le temps des migrations de travail des jeunes gens vers la Basse Côte, dont on se plaît à répéter le rythme saisonnier, semble révolu.

Notes

- ( 1) Rappelons qu'au début de l'année 1974, la réforme administrative n'avait pas encore été appliquée. Aussi, retenons-nous dans cette note les anciennes appellations de "subdivision" et de "commandant de cercle", remplacées aujourd'hui par "arrondissement" et "sous-préfet".
- ( 2) Par camions et taxis. Les rassemblements d'émigrants près des marchés de Ouahigouya et de Sissamba (route de Tougan et de Dédougou), dans l'attente d'une "occasion", sont bien connus dans le Yatenga.
- ( 3) Le cercle de Ouahigouya est formé de la subdivision centrale et des subdivisions de Thiou et de Kumbri. Il n'est fait état, dans cette note, que du recensement de la subdivision centrale : Togo (21 villages), Oula (55), Rassan (19), Widi (10), Nansiguia (13), Zogoré (16), Barélogo (17), Tangaye (13), Bossomnoré (3), Balum (8), et Rissi (23) : 198 villages, 123 400 habitants, sans compter la commune de Ouahigouya-ville qui regroupe 19 000 habitants.
- ( 4) Ce travail a été partiellement effectué par M. Boufary GANAME et F. SANWIDI. Qu'ils en soient, ici, remerciés.  
  
Les informations portées sur les cahiers de recensement au moment du recensement de 1970 et concernant des individus ayant quitté leur village au cours des années antérieures, n'ont pas été retenues.
- ( 5) Nous entendons par "famille entière", le groupe de personnes apparentées, figurant dans les cahiers de recensement sous un numéro dit "de famille". La liste des personnes consignées sous ce numéro est identique à celle reportée sur une "carte de famille" détenue par le chef de famille. Ce dernier est, devant la loi, responsable du paiement de l'impôt pour toutes les personnes inscrites sur sa carte.
- ( 6) G. ANCEY, Notes sur la composante familiale en pays mossi, ORSTOM, Ouagadougou, août 1973, 13 p. multigr., à paraître.
- ( 7) Au cours d'enquêtes effectuées dans le Yatenga, puis dans les régions de Tougan et de Djibo, nous avons remarqué que des émigrants déclaraient au moment de leur départ, partir pour la Côte d'Ivoire, alors que, quelque temps plus tard, on apprenait qu'ils étaient établis dans les cercles de l'Ouest de la Haute-Volta.  
  
Cette remarque ne met pas en cause l'implantation de familles en Côte d'Ivoire. Elle souligne que les déclarations faites par les émigrants ne sont pas toujours exactes.  
  
De même, bien des familles dont on ignore la destination (p.s.a.) s'implantent dans l'Ouest de la Haute-Volta.
- ( 8) Cette considération n'est toutefois plus valable pour les jeunes gens et jeunes filles qui rejoignent des parents émigrés dans l'Ouest voltaïque, mais ils sont peu nombreux.
- ( 9) Enquête agricole dans le cercle de Ouahigouya (1960).  
Enquête socio-agronomique BDPA-CERES (1963-1965).  
Enquête sur les migrations de populations à partir du pays mossi, co Convention d'étude, Ministère du Travail et de la Fonction Publique - ORSTOM (1972-1974). En publication.

(10) Dans la région de Garango-Tenl-odogo, où le phénomène migratoire atteint des proportions moindres que dans le Yatenga mais où les caractères des mouvements sont semblables à ceux que nous étudions, une enquête portant sur six villages a permis de préciser que dans trois d'entre eux, un homme sur deux partaient accompagné de sa famille (couple avec ou sans enfant), que dans un autre, la proportion était de un sur trois et que dans les deux derniers, elle était de un sur cinq. Ceci tend à prouver que dans les régions où le fait migratoire est ancien, les migrations concernent de plus en plus des familles, et non plus seulement des jeunes hommes.

(Communication orale de J.P. LAHUEC, géographe, ORSTOM, Ouagadougou).